



Conseil du Collège des Ecoles Doctorales

23 mars 2022

université ouverte
 *source de réussites*





Projet stratégique de la formation doctorale

Quelques éléments contextuels

Un environnement institutionnel en évolution

- ⇒ Renouvellement de la gouvernance de l'Université de Limoges en janvier 2021
- ⇒ Disparition de la COMUE Léonard de Vinci au 31/12/2021

Un choix politique...

- ⇒ Création à l'Université de Limoges d'un **Collège des Ecoles Doctorales** qui intègre **4 Ecoles Doctorales thématiques** (*Sciences & Ingénierie - Gouvernance des Institutions et des Organisations - Lettres, Sciences Humaines et Sociales - Biologie Chimie Santé*)



Quelques éléments contextuels

Une ambition partagée...

⇒ **A l'occasion de la visite du HCERES** (évaluation sur site les 22 et 23/09/21)

Et avec

⇒ Les personnels du **Collège Doctoral** (Réunion du 14/09/2021)

⇒ Les Directeurs d'**Institut de Recherche** (réunion du 21/09/2021)

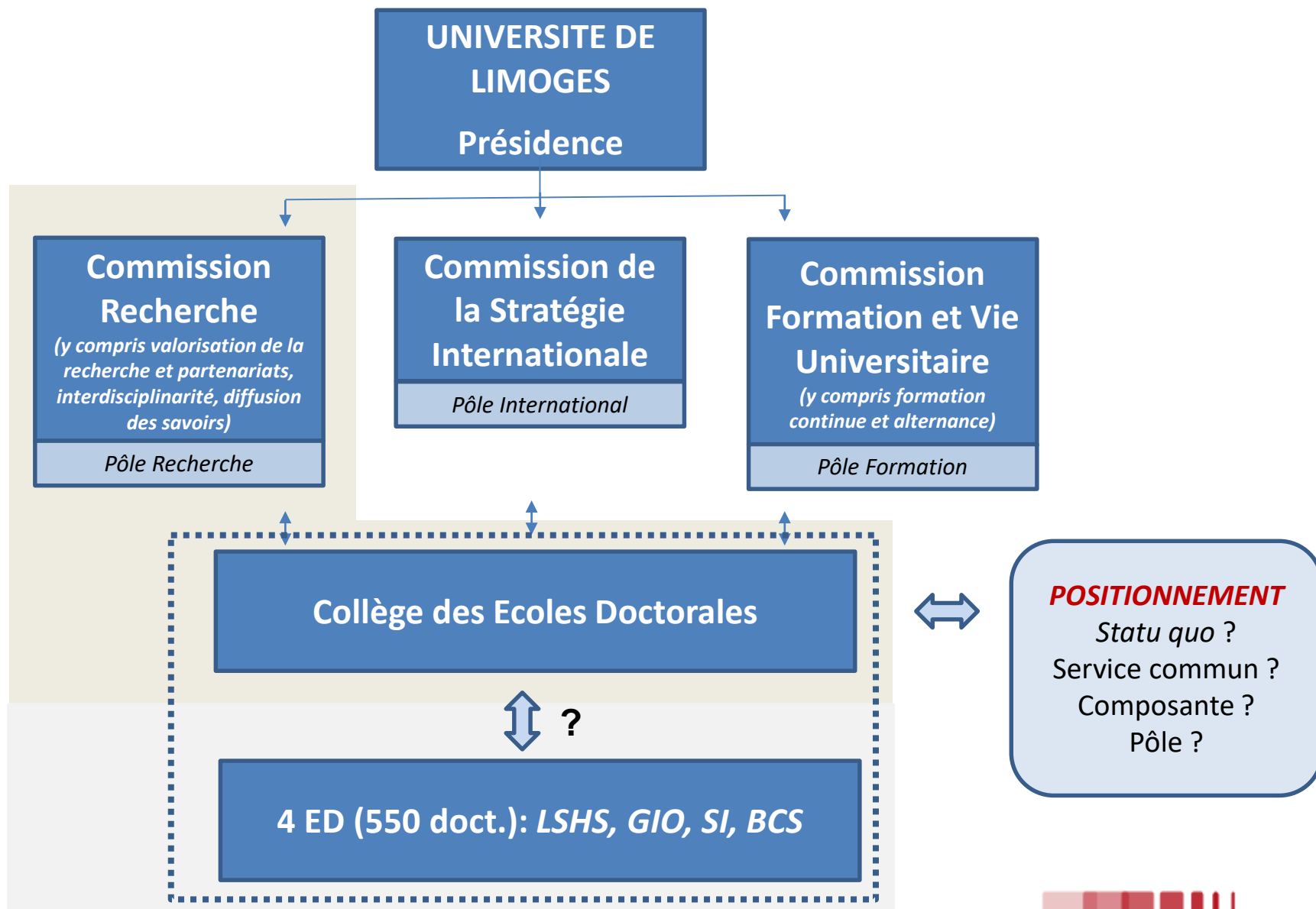
⇒ Les membres de la **Commission Recherche** (CR du 27/09/2021)

⇒ Les membres de la **Commission à la Stratégie Internationale** (CSI du 29/11/2021)

⇒ Les membres du **Conseil d'Administration** (CA du 17/12/2021)



Création et positionnement du Collège des Ecoles Doctorales



Création du Collège des Ecoles Doctorales

Des concertations et une évaluation HCERES

Des concertations préalables

Avec les équipes de direction des ED

- ⇒ ED BCS (rencontre du 3/01/22)
- ⇒ ED SI (rencontre du 11/01/22)
- ⇒ ED GIO (rencontre du 13/01/22)
- ⇒ ED LSHS (rencontre du 27/01/22)

Avec l'équipe présidentielle

- ⇒ réunion des 9/02/22 et 14/02/22

Avec les personnels du Collège Doctoral

- ⇒ réunion du 21/03/22

Les rapports du HCERES

- ⇒ Sur l'évaluation du CED et des 4 ED (novembre 2021)
- ⇒ Sur la mise en œuvre de la formation doctorale à l'Université de Limoges (mars 2022)



Création du Collège des Ecoles Doctorales

Des concertations et une évaluation HCERES

HCERES - novembre 2021

⇒ rapport du HCERES sur le Collège Doctoral de l'Université de Limoges

Appréciation globale

Points faibles...

...« Une structure actuelle du CDUL qui ne permet pas d'identifier un interlocuteur privilégié, que ce soit à destination des doctorants pour des questions spécifiques ou des instances universitaires en termes de portage politique »...

Points forts...

...« Le projet présenté, même s'il est resté dans ses grandes lignes, devrait apporter une meilleure lisibilité de la structure du Collège Doctoral et lui conférer une dimension plus politique. Il répond à une attente globale de l'ensemble des acteurs »...



Création du Collège des Ecoles Doctorales

Des concertations et une évaluation HCERES

HCERES - novembre 2021

⇒ **rapport du HCERES sur le Collège Doctoral de l'Université de Limoges**

Appréciation globale sur le projet

...« Si le projet est globalement perçu comme pertinent, plusieurs points devront être pris en compte par la nouvelle équipe de direction »...

⇒ *un budget du CED à préciser/conforter*

⇒ *le CED devra être davantage impliqué dans la procédure de répartition des contrats doctoraux d'établissement, en s'appuyant sur sa maîtrise du terrain et sa vision globale des études doctorales*

⇒ *des ressources humaines affectées au CED à redéployer*

⇒ *le CED devrait être davantage impliqué dans l'articulation avec les Instituts de Recherche et les nouvelles structures du PIA (EUR - LABEX)*



Création du Collège des Ecoles Doctorales

Des concertations et une évaluation HCERES

HCERES - novembre 2021

⇒ rapport du HCERES sur le Collège Doctoral de l'Université de Limoges

Compétences et activités du Collège Doctoral

...« A la satisfaction des directions d'ED, le CDUL assure entièrement la charge de quatre domaines »...

⇒ le suivi administratif de la délivrance du doctorat ou de l'HDR, depuis la première inscription jusqu'à la diplomation, incluant les procédures de soutenance

⇒ la préparation du devenir professionnel des jeunes diplômés (offre de formation professionnalisante et transversale)

⇒ un rôle fédératif fort dans la promotion du doctorat auprès des acteurs du monde socio-économique (valorisation du diplôme et des compétences des docteurs, évènementiel, continuum Lycée - Université et Master - Doctorat)

⇒ le suivi du devenir des jeunes diplômés



Création du Collège des Ecoles Doctorales

Des concertations et une évaluation HCERES

HCERES - mars 2022

⇒ **rapport du HCERES** sur la mise en œuvre de la formation doctorale à l'Université de Limoges

...« *Les projets du CED et des ED s'inscrivent dans la continuité des projets passés, en intégrant le fait important que le collège doctoral bénéficiera d'une dimension plus politique et stratégique, ce qui devrait aller dans le sens d'une meilleure articulation entre les différentes structures impliquées dans les études doctorales »... => **point fort***

...« *Si le projet (de création d'un CED) a été globalement perçu comme pertinent par le comité, il a été présenté dans ses grandes lignes... Aussi, le degré de définition des projets des différentes ED reste hétérogène »...*

...« *Le comité estime ainsi que le futur CED pourra jouer un rôle fédérateur pour apporter des solutions collectives »...*

Recommandations à l'Université de Limoges

...« *elle devra confirmer sa volonté de mettre en place un CED à vocation politique, dont les missions et prérogatives devront appuyer et assurer une bonne articulation entre les ED, les instituts de recherche, l'EUR, les unités de recherche et le CED lui-même »...*

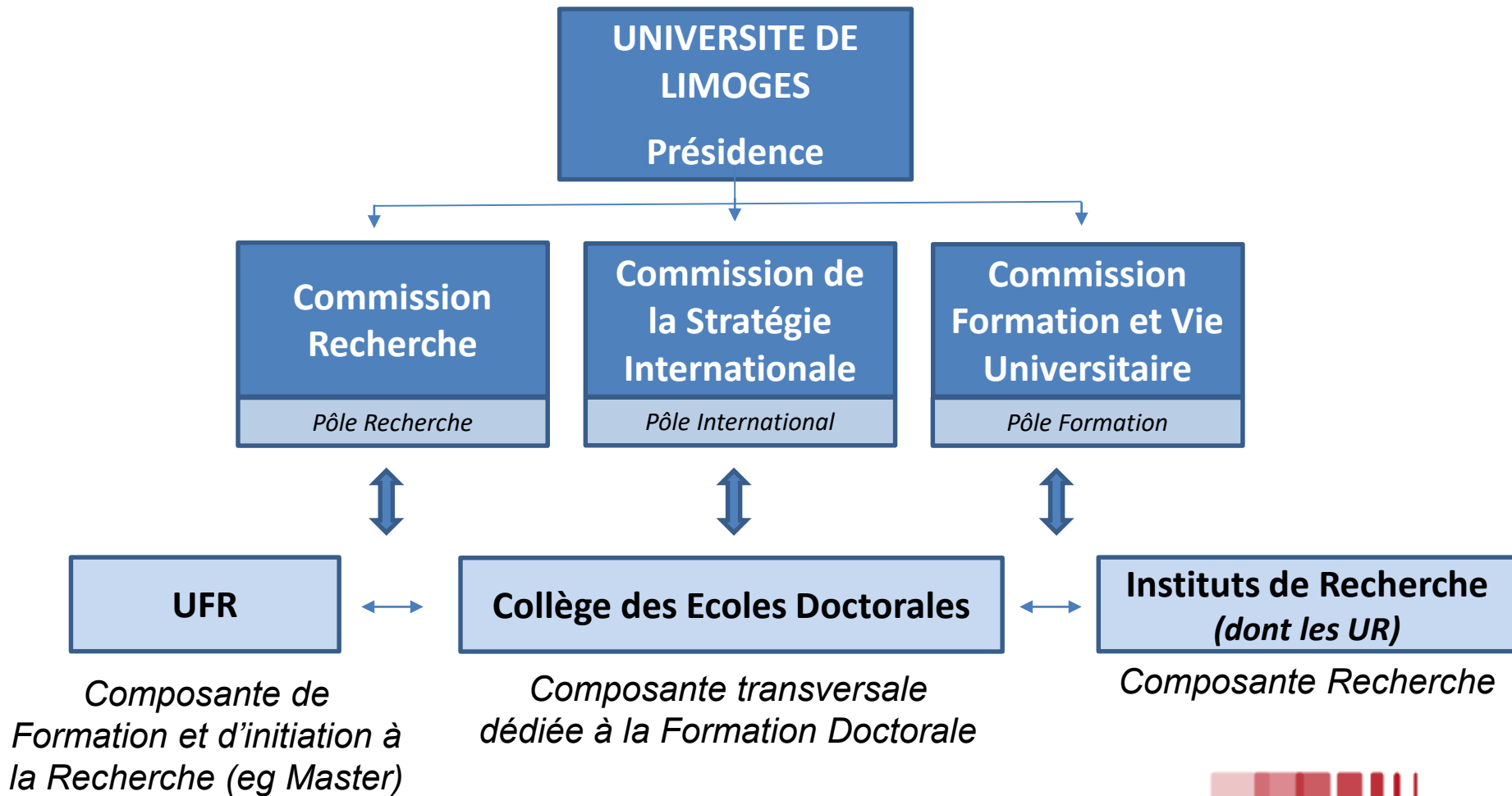


Positionnement du Collège des Ecoles Doctorales

Quelle évolution ?

Le Collège des Ecoles Doctorales

Une Composante Transversale de l'Université de Limoges



Le CED, une Composante transversale

Pour quoi faire ?

Enjeux

Réintégrer de façon optimale le doctorat dans l'Université de Limoges suite à la dissolution de la l'UCLdV pour :

- ⇒ Soutenir la qualité de cette formation de 3^{ème} cycle, à l'aune des dispositifs et critères européens et internationaux
- ⇒ Valoriser sa reconnaissance académique et par les milieux socio-économiques
- ⇒ Accompagner le devenir professionnel des diplômés dans l'ensemble des secteurs professionnels d'activité des docteurs, aux niveaux national et international

Comment ?

En développant une politique doctorale ambitieuse, structurée autour d'une organisation administrative permettant d'en assurer sa réalisation et de délivrer une offre de service adaptée aux besoins des différents acteurs et partenaires impliqués dans la formation doctorale.



Le CED, une Composante transversale

Selon quelle philosophie ?

- ⇒ Le CED est en charge de l'élaboration et du pilotage de la stratégie sur la formation doctorale de l'établissement
- ⇒ Le CED à vocation à harmoniser, pas homogénéiser
- ⇒ Le CED est une structure de coordination, de mutualisation, de partage d'expérience et de simplification globale
- ⇒ Le CED veille à la mise en œuvre d'une trajectoire convergente de la formation doctorale à l'échelle de l'établissement en prenant en compte les pratiques spécifiques des ED
- ⇒ Le CED assure une mission globale : de l'inscription jusqu'à l'insertion
- ⇒ Le CED est une structure d'appui aux ED dont l'autonomie de fonctionnement est institutionnellement garantie



Le CED, une Composante transversale

Rôles, missions et activités

Piloter la stratégie, la qualité de la formation doctorale

- Elaborer la politique de formation doctorale, en lien avec les instances concernées
- Assurer la coordination des ED et la mutualisation des actions transverses
- Piloter la stratégie de communication
- Organiser le dialogue stratégique et de gestion ainsi que la répartition des moyens budgétaires
- Déployer et adapter les systèmes d'informations dédiés
- Conception, production d'indicateurs, bilans

Préparer et suivre le devenir professionnel des docteurs

- Construction d'Ecosystèmes de formation transverses
- Diffusion de l'offre, gestion des inscriptions, désistements, émargements, évaluation
- Contact et suivi des diplômés
- Diffusion de l'information sur le devenir professionnel
- Organisation de forums et évènements de valorisation du doctorat

Accompagner le recrutement des doctorants

- Diffusion des critères et modalités de recrutement
- Collecte, diffusion des sujets de thèse en lien avec les UR
- Gestion des candidatures
- Organisation des auditions

Inscrire et suivre les doctorants

- Organisation des CSI
- Suivi de la progression du plan de formation (portfolio, convention de formation, etc...)
- Inscriptions administratives, collecte des DI, cartes étudiantes

Organiser l'évaluation des travaux et la diplomation

- Organisation des jurys de soutenance (vérification composition, désignation des rapporteurs, du jury, du président)
- Suivi des dépôts et de la diffusion des thèses (corrections majeures, embargo, confidentialité, etc)
- Edition des attestations de réussite et diplômes
- Organisation de la cérémonie de remise des diplômes et autres voies de délivrance des diplômes

Développer les partenariats internationaux

- Préparation et négociation des accords de cotutelles internationales
- Soutien à la mobilité dans le cadre de colloque, congrès, séjours scientifiques à l'étranger

Conforter la culture scientifique des doctorants et leur apporter une ouverture internationale

- Organisation des formations thématiques
- Diffusion de l'offre, gestion des inscriptions, désistements, émargements, évaluation



Le CED, une Composante transversale

Organisation et fonctionnement

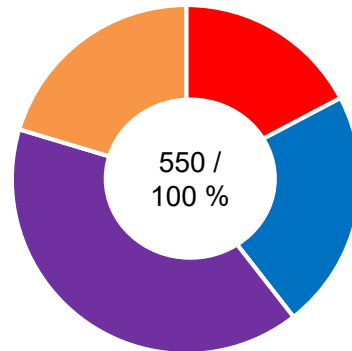
Le **CED coordonne** le fonctionnement de **4 Ecoles Doctorales thématiques** dont les périmètres ont été arrêtés et les porteurs désignés en amont de la disparition de l'UCLdV

Biologie Chimie Santé

112 / 20%

Dir.: Mireille VERDIER

Dir. Adjt. Vincent CHALEIX



Sciences et Ingénierie

221 / 40%

Dir.: Anne JULIEN VERGONJANNE

Dir. Adjts: Véronique DELUCHAT et Alexandre MAITRE

Gouvernance des Institutions et des Organisations

95 / 18%

Dir.: Delphine THARAUD

Lettres, Sciences Humaines et Sociales

122 / 22%

Dir.: Soazig VILLERBU

Dir Adjt; Choukri BEN AYED



Le CED, une Composante transversale

Organisation et fonctionnement

- **Le Collège des Ecoles Doctorales est administré par un conseil, dirigé par un Directeur ⇔ VP d'UL**
- Le conseil du CED se réunit 3 fois par an (oct, janvier, mai), et autant que de besoin sur proposition de son Directeur ou demande des Directeurs d'ED Th.
- Le CED participe aux réunions des ED Th.



Chaque ED Th. dispose d'un RI et d'un Conseil d'ED qui associe les IR, les UFR, les doctorants et les partenaires socio économiques des secteurs concernés

Conseil du CED

- Directeur/VP + RA du CED
- Equipe de Direction des ED Th
- 4 doctorants (1 par ED Th.)
- 1 représentant élu des personnels administratifs du CED
- 2 représentants des partenaires socio économiques de l'Université de Limoges

Invités permanents

Président UL, VP Recherche, VP CFVU, VP CSI + 3 Dir. Pôles, personnels du CED

Invités selon l'ordre du jour

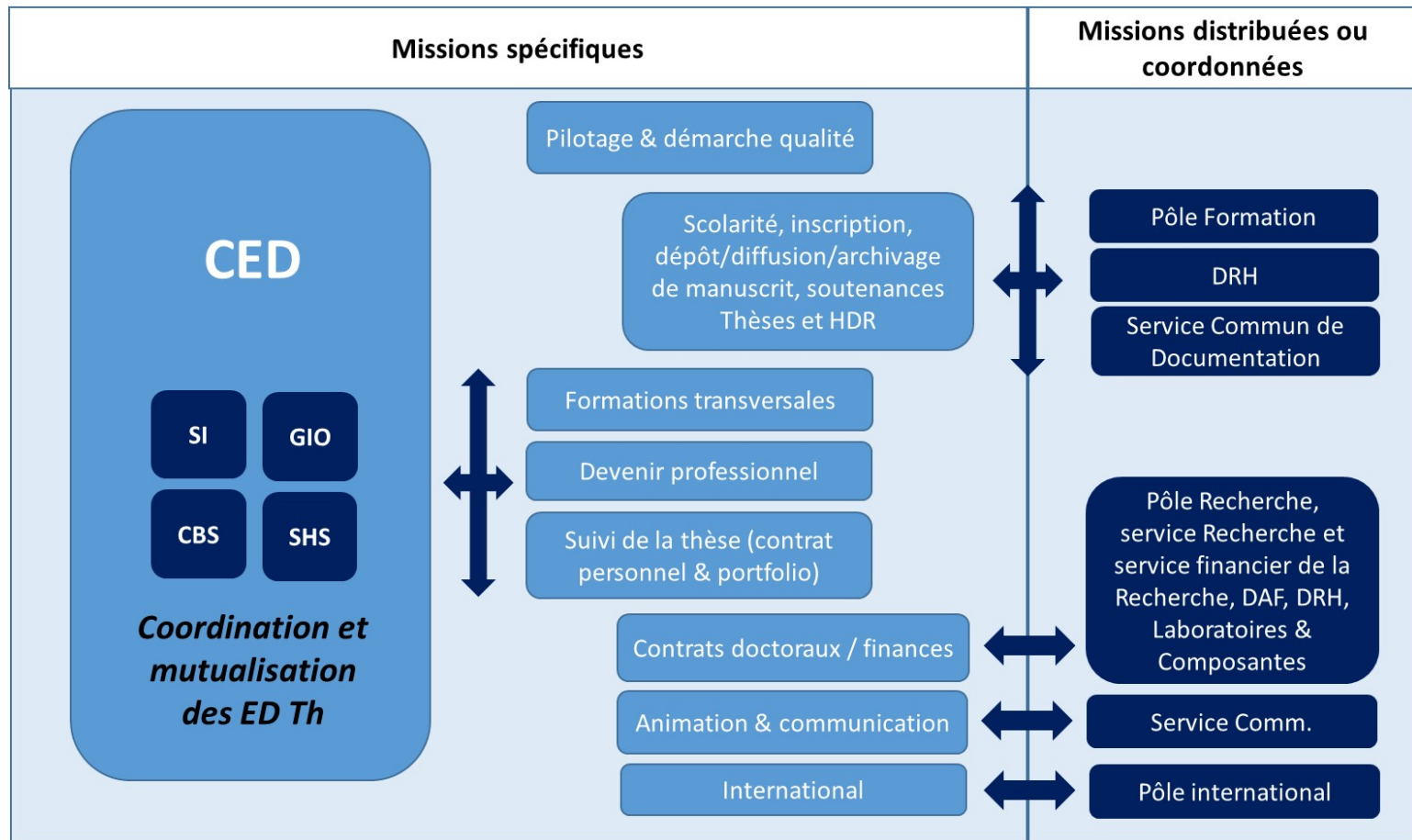
VPd Alternance, VPd Diffusion des savoirs, VPd Innovation & interdisciplinarité, VPd Partenariats & Valorisation...



Le CED, une Composante transversale

Organisation et fonctionnement

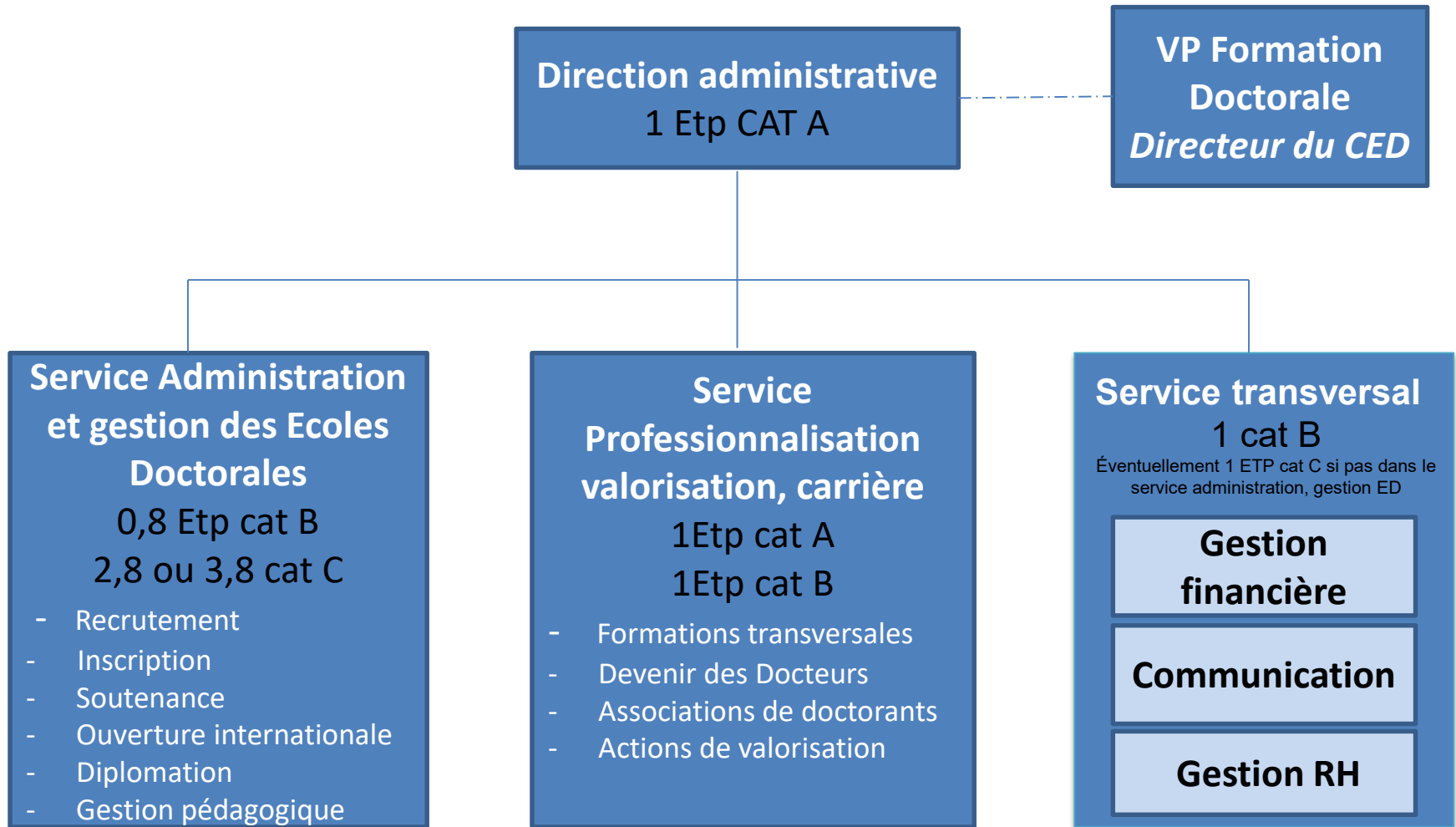
Les missions du Collège des Ecoles Doctorales lui sont soit **spécifiques**, soit **distribuées ou coordonnées** avec les ED Th. et différents services de l'Université



Le CED, une Composante transversale

Quels moyens ?

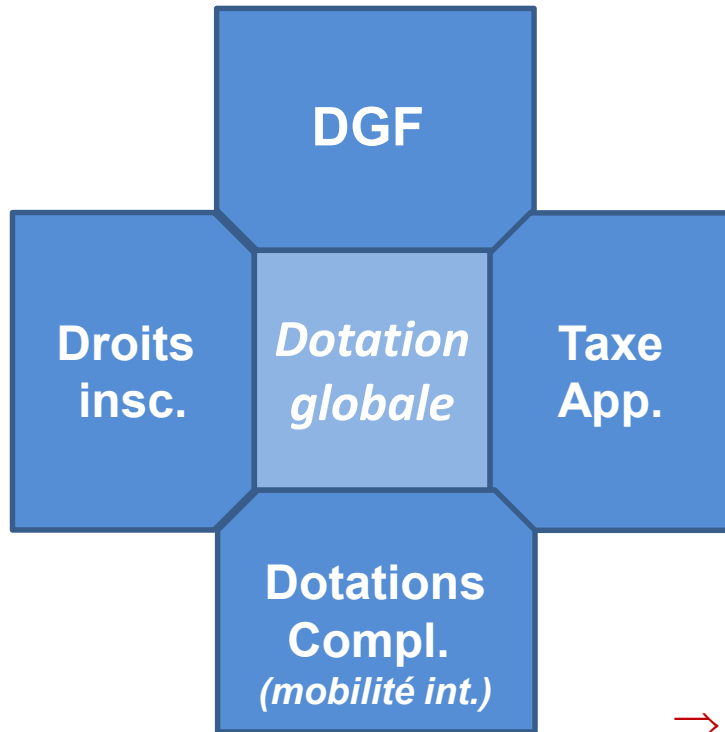
➤ Ressources humaines



Le CED, une Composante transversale

Quels moyens ?

➤ Ressources financières



Budget annuel des ED alloué sur la base d'un **programme prévisionnel d'actions**

- *Organisation des conseils des ED, de CSI, d'auditions de recrutements*
- *Soutien aux actions de formation, journée d'accueil organisées par les équipes de recherche et instituts*
- *Soutien aux associations de doctorants pour l'organisation d'évènements*

⇒ **1 ligne budgétaire autonome par ED ?**

suivi budgétaire et engagements financiers sous l'autorité du CED



Le CED, une Composante transversale

Quels moyens ?

➤ Infrastructure

Création d'une maison du Doctorat pour

- Accueillir les doctorants et développer leur sentiment d'appartenance à l'ED et à l'UL
- Humaniser davantage les relations entre doctorants et personnels du CED (impact sur le suivi du devenir)
- Organiser des RDV individuels entre doctorants et Directeurs d'ED
- Déployer certaines missions (ex : accompagnement individuel) actuellement endiguées par l'organisation des locaux
- Organiser les formations transversales, les réunions de travail, réunir les comités d'organisation des évènements, etc...
- Optimiser les conditions de travail des personnels et faciliter la réalisation des activités administratives (actuellement 3,5 bureaux sur 2 étages différents pour 9 personnels)



Le CED, une Composante transversale

Quels moyens ?

➤ Infrastructure

Expression du besoin

- 1 bureau VP/ Directeur
- 1 bureau partagé pour les équipes de Direction des ED
- 1 bureau RA
- 1 bureau responsable service professionnalisation, valorisation, carrière
- 1 bureau responsable service administration, gestion des ED
- 3 bureaux pour les 6 autres agents
- 1 salle de formation (30 pers environ)
- 1 salle de réunion (12 pers environ)

Option : un lieu pour les doctorants

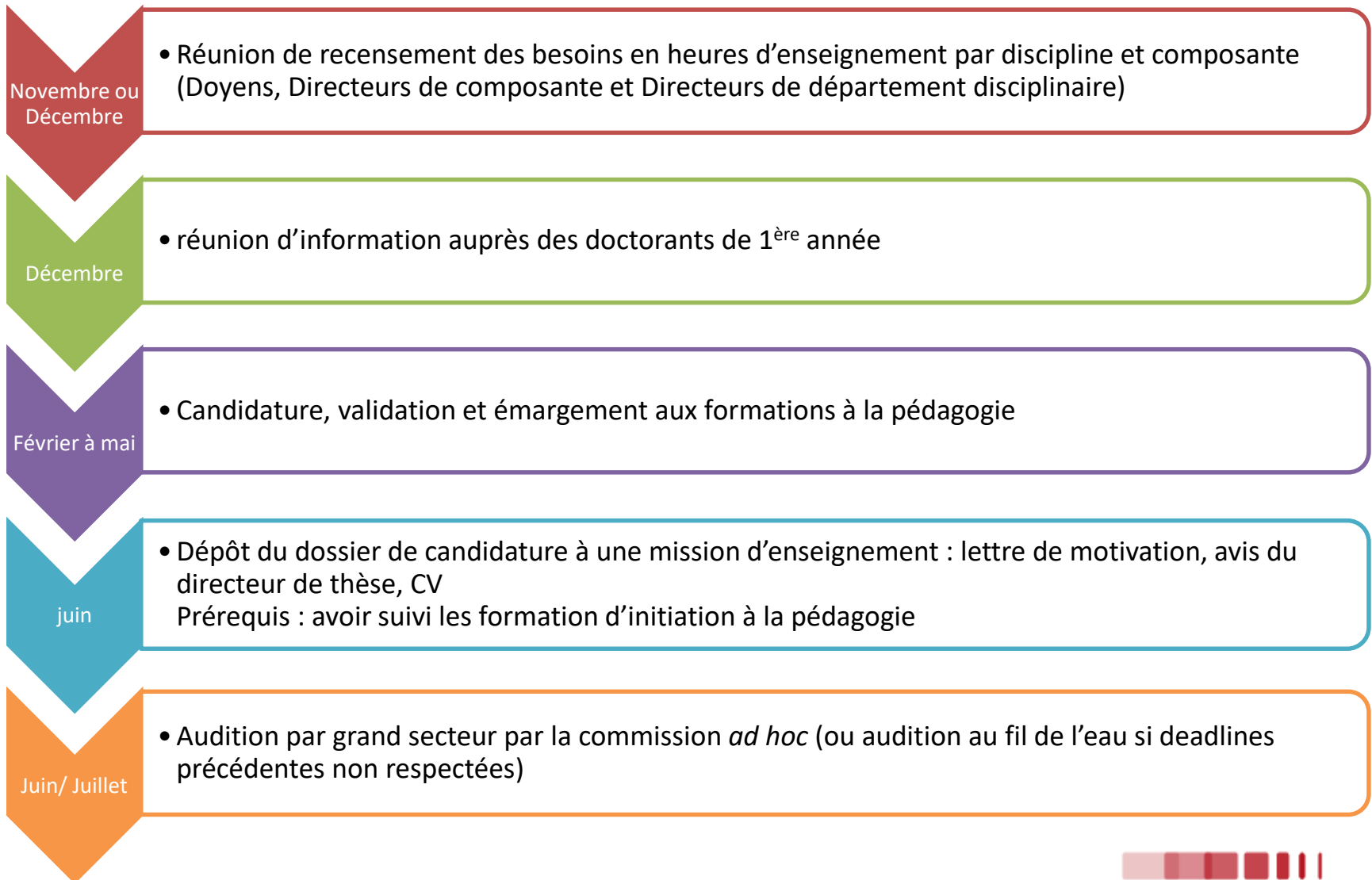




Enseignement pendant le Doctorat

Dispositif actuel de sélection

☐ Commun à l'ensemble des doctorants qui souhaitent enseigner + de 18h



Dispositif actuel de sélection

Juin/ Juillet

- Communication des résultats aux membres de la commission, composantes, DRH + Réception du service prévisionnel

À partir de juillet

- Gestion RH



Problématiques rencontrées

❑ **Temporalité des auditions :**

- ne permet pas de couvrir les besoins tardifs, ponctuels en enseignement
- statut juridique du doctorant au moment de la réalisation des heures parfois inconnu lors de l'audition

❑ **Diversité des profils des doctorants auditionnés, régit par des cadres juridiques évolutifs et profondément différents**

❑ **Un dispositif de sélection unique mais une répartition des activités de gestion administrative différente :**

- mission d'enseignement : Collège Doctoral / DRH Composante / DRH central
- Vacation / HCE => DRH composantes, DRH central



Problématiques rencontrées

- ❑ **Des règles internes, parfois éloignées du cadre juridique de référence**, or obligation de rémunérer le service fait en fonction du cadre juridique de référence (risque contentieux) :

*Ex : salariés du secteur public : 187 h (décret 87-889) / 64h UNILIM,
Pas d'enseignement en 1^{ère} année pour tous les doctorants*

- ❑ **Disparité dans le traitement des doctorants inscrits à unilim et doctorants inscrits hors unilim**

*Ex : doctorants salariés du secteur public inscrits à UNILIM : max 64h
et doctorants salariés du secteur public inscrits hors UNILIM :
max 187h (décret 87-889)*



Objectifs de l'évolution

- ❑ Associer davantage les composantes au dispositif, afin de mieux prendre en compte et satisfaire leurs besoins en pédagogie
- ❑ Clarifier les rôles et attributions des différents acteurs impliqués dans le processus de recrutement
- ❑ Adapter les modalités de recrutement, les critères de rémunération et de formation à la diversité des profils de doctorants recrutés ainsi qu'aux différents cadres juridiques en vigueur
- ❑ Permettre une meilleure articulation entre les différents services dans la perspective d'une gestion efficace du dispositif



Démarche adoptée

❑ Identification des modalités de réalisation des enseignements

- **Doctorants sous contrats doctoraux = mission d'enseignement**
(encadré par le [Décret 2009-464 du 23 avril 2009 modifié](#))
 - Intégrée au contrat de travail et incluse dans le temps de travail annuel confié au doctorant (64h ETD max/an)
 - Mise en place par l'établissement employeur de l'encadrement et des formations utiles à l'accomplissement de cette mission
- **Autres catégories de doctorants = vacations/ HCE**
 - Dépend du statut professionnel du doctorant
 - Intervient en plus des travaux de recherche confiés au doctorant dans le cadre de sa thèse
 - N'implique pas la mise en place d'un dispositif de formation dédié

=> Mise en place d'un dispositif adapté à ces deux grandes typologies de doctorants



Dispositif retenu pour les doctorants sous contrats doctoraux

- Pas d'enseignement en 1^{ère} année
- Audition devant une commission chargée d'évaluer la capacité et les motivations des candidats à enseigner.
 - ⇒ *Cette Commission est composée des Doyens (et/ou leurs assesseurs à la pédagogie), Directeurs d'ED et chargé de mission formation doctorale*
- Plan de Formation préalable d'initiation à l'enseignement supérieur obligatoire



Dispositif retenu pour les doctorants sous contrats doctoraux

FEVRIER

- Audition des doctorants sous contrats doctoraux qui souhaitent bénéficier d'une mission d'enseignement intégrée à leur contrat

MARS - MAI

- Pour les doctorants retenus, suivi du plan de formation dédié à l'initiation à l'enseignement supérieur

JUIN

- Transmission à la DRH des listes de doctorants éligibles à une mission d'enseignement intégrée au contrat

Aménagement 2022

Avant le 6 mai !!

Du 23 mai au 30 juin

Début Juillet



Dispositif retenu pour les autres catégories de doctorants

- Enseignement possible dès la première année de thèse
- Aptitude pédagogique vérifiée par le chef de département d'enseignement à l'origine de la sollicitation du vacataire
- Possibilité de participer aux formations d'Initiation à l'enseignement
- Classification des doctorants en fonction de la situation pro
 - Doctorant UL ou autre université sans contrat de travail = Agent Temporaire Vacataire
 - Doctorant fonctionnaire ou salarié du privé = Chargé d'Enseignement Vacataire



Modalités de rémunération

Université de Limoges		Avec contrat de travail					Sans contrat de travail
Employeur	UL	CNRS-INRA-Inserm	UL	UL ou autres			
Type de contrat/Statut	Contrat doctoral 3 ans	Contrat doctoral 3 ans	ATER	CDD ou CDI - privé ou public / Fonctionnaire - 900H			
Ref.	Décret n°2009-464 du 23 avril 2009	Décret n°2009-464 du 23 avril 2009	Décret n°88-654 du 7 mai 1988	Décret n°87-889 du 29 octobre 1987	Décret n°87-889 du 29 octobre 1987	Décret n°87-889 du 29 octobre 1987	
Modalités	1ère année : Possibilité de faire des activités complémentaires (sauf enseignement) A prévoir au contrat 2ème et 3ème année : Possibilité de faire des activités complémentaires 64H max (dont enseignement) Modifier contrat par un avenant	1ère année : Possibilité de faire des activités complémentaires (sauf enseignement) A prévoir au contrat* 2ème et 3ème année : Possibilité de faire des activités complémentaires 64H max (dont enseignement) Modifier contrat par un avenant	JAMAIS d'heures complémentaires d'enseignement	1ère année : Impossibilité de faire des heures d'enseignement 2ème et 3ème année : JAMAIS d'heures complémentaires d'enseignement	1ère année : Impossibilité de faire des heures d'enseignement 2ème et 3ème année : TRES EXCEPTIONNEL Possibilité de faire un contrat type 2nd degré (sauf pour les fonctionnaires) 32H max A VALIDER EN DRH	1ère année : Possibilité de faire des heures d'enseignement 96H max 2ème et 3ème année : Possibilité de faire des heures d'enseignement 96H max	
Prise en charge juridique à l'UL	Contractuel	*Convention entre l'UL et l'organisme (sinon voir CDD ou CDI - privé ou public / Fonctionnaire +900H)	Contractuel	Contractuel	Chargé d'Enseignement Vacataire	Agent Temporaire Vacataire	
Particularités	Commission si + 18H	Commission si + 18H	X	Commission si + 18H	Commission si + 18H	Commission si + 18H	
Plafond Service dU/HCE	64H/OH	64H/OH	192H/OH	32H/OH	0H/64H	0H/96H	
Equivalence	1h TP = 1h TD	1h TP = 0,66h TD	1h TP = 0,66h TD	1h TP = 1h TD	1h TP = 0,66h TD	1h TP = 0,66h TD	

Université de Limoges		Avec contrat de travail					Sans contrat de travail
Employeur	Autre université	CNRS-INRA-Inserm	UL ou autres				
Type de contrat/Statut	Contrat doctoral 3 ans	Contrat doctoral 3 ans	ATER	CDD ou CDI - privé ou public / Fonctionnaire - 900H			
Ref.	Décret n°2009-464 du 23 avril 2009	Décret n°2009-464 du 23 avril 2009	Décret n°88-654 du 7 mai 1988	Décret n°87-889 du 29 octobre 1987	Décret n°87-889 du 29 octobre 1987	Décret n°87-889 du 29 octobre 1987	
Modalités	1ère année : Possibilité de faire des activités complémentaires (sauf enseignement) A prévoir au contrat* 2ème et 3ème année : Possibilité de faire des activités complémentaires 64H max (dont enseignement) Modifier contrat par un avenant	1ère année : Possibilité de faire des activités complémentaires (sauf enseignement) A prévoir au contrat* 2ème et 3ème année : Possibilité de faire des activités complémentaires 64H max (dont enseignement) Modifier contrat par un avenant	JAMAIS d'heures complémentaires d'enseignement	DOSSIER IRRECEVABLE	DOSSIER IRRECEVABLE	1ère année : Possibilité de faire des heures complémentaires d'enseignement 187H max 2ème et 3ème année : Possibilité de faire des heures complémentaires d'enseignement 187H max	
Prise en charge juridique à l'UL	*Convention entre l'UL et l'organisme (sinon devient un Chargé d'Enseignement Vacataire 64H max)	*Convention entre l'UL et l'organisme (sinon devient un Chargé d'Enseignement Vacataire 64H max)				Chargé d'Enseignement Vacataire	
Particularités	X	X	X	X	X	X	
Plafond Service dU/HCE	64H/OH ou OH/64H	64H/OH ou OH/64H	192H/OH	32H/OH	0H/187H	0H/96H	
Equivalence	1h TP = 1h TD	1h TP = 0,66h TD	1h TP = 0,66h TD	1h TP = 1h TD	1h TP = 0,66h TD	1h TP = 0,66h TD	

Université de Limoges		Avec contrat de travail					Sans contrat de travail
Employeur	UL	CNRS-INRA-Inserm	UL	UL ou autres		Hors UL	
Inscription doctorat	UL	UL	ATER	UL ou Hors UL		Hors UL	
Type de contrat/Statut	Contrat doctoral 3 ans	Contrat doctoral 3 ans	ATER	CDD ou CDI - privé ou public / Fonctionnaire - 900H		Contrat doctoral 3 ans	
Ref. juridique du recrutement à l'UL	Décret n°2009-464 du 23 avril 2009	Décret n°2009-464 du 23 avril 2009	Décret n°88-654 du 7 mai 1988	Décret n°87-889 du 29 octobre 1987	Décret n°87-889 du 29 octobre 1987	Décret n°87-889 du 29 octobre 1987	
Modalités	Possibilité de faire des activités complémentaires (sauf enseignement) 2ème et 3ème année : Possibilité de faire des activités complémentaires 64H max (dont enseignement) Modifier contrat par	Possibilité de faire des activités complémentaires (sauf enseignement) 2ème et 3ème année : Possibilité de faire des activités complémentaires 64H max (dont enseignement) Modifier contrat par	JAMAIS d'heures complémentaires d'enseignement	TRES EXCEPTIONNEL Possibilité de faire un contrat type 2nd degré (sauf pour les fonctionnaires) 32H max A VALIDER EN DRH	Possibilité de faire des heures complémentaires d'enseignement 187H max	Possibilité de faire des heures complémentaires d'enseignement 64H max 96H max	
Prise en charge juridique à l'UL	Contractuel	*Convention entre l'UL et l'organisme (sinon voir CDD ou CDI - privé ou public / Fonctionnaire)	Contractuel	Contractuel	Chargé d'Enseignement Vacataire	Chargé d'Enseignement Vacataire	
Particularités	Audition	Audition				Agent Temporaire Vacataire	
Plafond Service dU/HCE	64H/OH	64H/OH	192H/OH	32H/OH	0H/187H	0H/64H	
Equivalence	1h TP = 0,66h TD	1h TP = 0,66h TD	1h TP = 0,66h TD	1h TP = 1h TD	1h TP = 0,66h TD	1h TP = 0,66h TD	





Formations doctorales Transversales et Scientifiques

université ouverte
 *source de réussites*



Opportunité d'une évolution ?

❑ Types de formation proposés

Dispositif actuel

Catégories de formation	Nombre d'heures
Scientifique spécialisée	Au moins 15h
Scientifique thématique	Au moins 15h
Professionalisante	Au moins 15h
	QSP 90h
+ Obligatoire (éthique/intégrité)	3h

Constats

⇒ Formations scientifiques spécialisées / thématiques pas toujours faciles à distinguer / définir ; variabilité entre les ED

⇒ La formation obligatoire est elle intégrée aux 90h ou en plus ?

⇒ L'importance et la diversité des demandes de validation des équivalences peut déséquilibrer le *portfolio* des compétences et dénaturer le sens du mot formation

- 329 demandes validées en 2020-2021 (33 pro, 282 spécialisées, 14 thématiques),
- 71 demandes validées sur l'année en cours (9 pro, 54 spécialisées, 8 thématiques) et 199 en attente de traitement
- 228 demandes rejetées depuis la rentrée 2020



Opportunité d'une évolution ?

❑ Types de formation proposés

Proposition d'évolution

Catégories de formation	Nombre d'heures
Scientifique	
Transversale	
Validation d'acquis	

3 types de formation

- ⇒ **Formation transversale** à caractère professionnalisante
- ⇒ **Formation scientifique** - apporter des connaissances disciplinaires et accompagner la réflexion scientifique globale du doctorant
- ⇒ **Validation d'acquis** - reconnaître les activités qui mobilisent des compétences professionnelles et pour lesquelles des heures peuvent être délivrées selon une approche de validation d'acquis de l'expérience



Opportunité d'une évolution ?

❑ Types de formation proposés

Proposition d'évolution

Catégories de formation	Nombre d'heures
Scientifique	Au moins 30h
Transversale <i>Dont éthique et intégrité scientifique</i>	Au moins 20h
Validation d'acquis	Au plus 20h
	QSP 100h

Validation des formations

- ⇒ Formation transversale : CED
- ⇒ Formation scientifique : ED
- ⇒ Validation d'acquis : ???



Opportunité d'une évolution ?

❑ Format des formations proposées

- ✓ Aujourd'hui, des formations professionnalisantes / transversales uniquement en présentiel

Proposition d'évolution

⇒ des formations en présentiel

- La majorité des formations que nous souhaitons proposer dans notre offre, en format atelier participatif / collaboratif (groupe 12-15 doctorants)

⇒ des formations en distanciel

- *L'intervenant (une personne physique) est à distance ou bien la formation se tient en présentiel et offre un format hybride avec un lien pour participer en visioconférence*

Introduction à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique

⇒ des formations en ligne et bilingues (MOOC / cours en ligne)

- Intégrité scientifique dans les métiers de la recherche (proposé par fun mooc)
- Ethique de la recherche (proposé par fun mooc en anglais en français)
- Comprendre la Propriété Intellectuelle (proposé par l'INPI)



Opportunité d'une évolution ?

□ Temps d'échange avec chaque directeur d'ED

✓ Rencontrer chacun d'entre vous avant l'été pour

⇒ Transmettre vos attentes en matière de formations transversales

⇒ Partager vos idées

⇒ Faire des propositions





Préparation de la prochaine accréditation

Espace commun

- ❑ Documents en cours d'élaboration mis à disposition sur un [espace partagé](#) avec l'ensemble des équipes de direction des ED

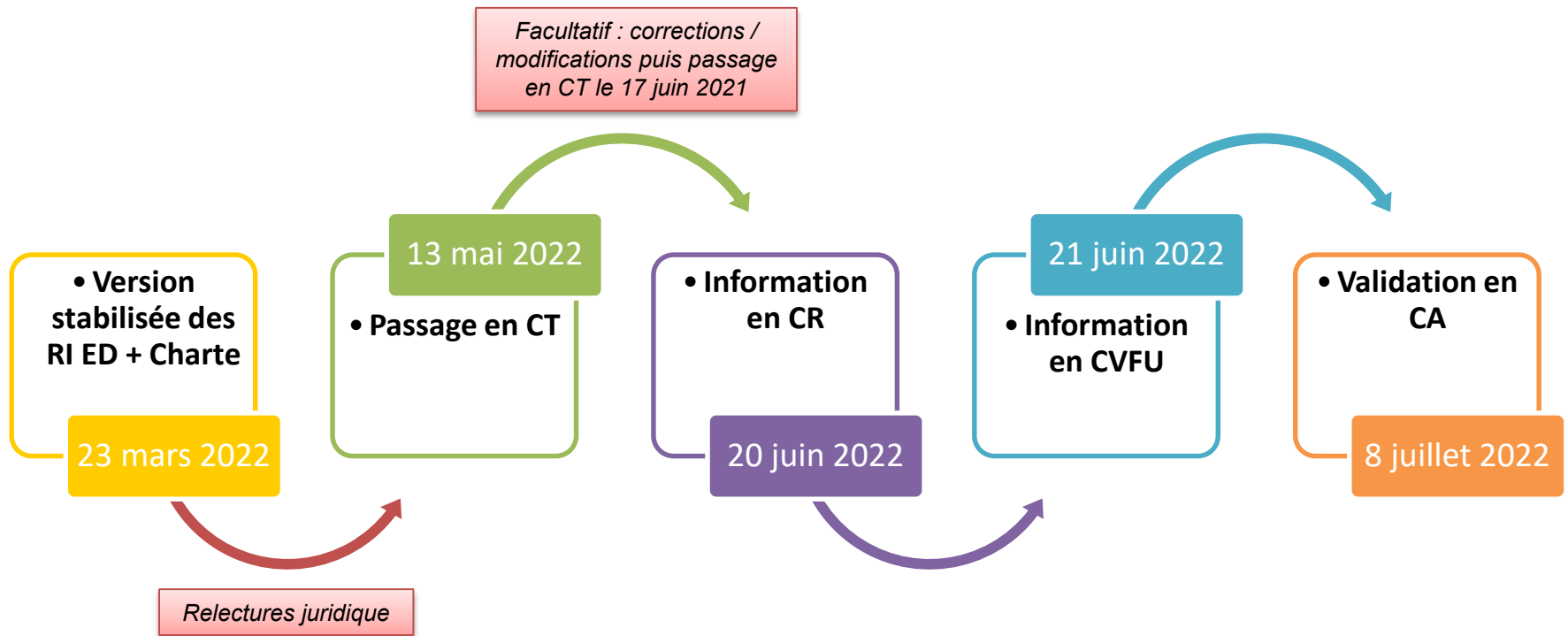


- ❑ [Charte des Thèses](#)

- **CED** : <https://www.unilim.fr/ced/>
- **SI** : <https://www.unilim.fr/ced/college-des-ecoles-doctorales/ecoles-doctorales/ecole-doctorale-sciences-et-ingenierie/>
- **GIO** : <https://www.unilim.fr/ced/college-des-ecoles-doctorales/ecoles-doctorales/ecole-doctorale-gouvernance-des-institutions-et-des-organisations/>
- **CBS** : <https://www.unilim.fr/ced/college-des-ecoles-doctorales/ecoles-doctorales/ecole-doctorale-biologie-chimie-sante/>
- **LSHS** : <https://www.unilim.fr/ced/college-des-ecoles-doctorales/ecoles-doctorales/ecole-doctorale-litteratures-sciences-humaines-et-sociales/>



Actualisation du calendrier (RI + Charte des Thèses)



Présence requise d'un membre de l'équipe de direction de chaque ED lors de toutes ces phases de présentation / validation des documents ED





Points divers

- ❑ **Référentiel**
- ❑ **Délégation de signature**

❑ **Référentiel**

❑ **Délégation de signature**

❑ **Evènements 10 mai 2022, à partir de 15h**

⇒ **Cérémonie de Remise des diplômes et prix de thèse**

⇒ **Prix de thèse**

Calendrier Prix Cassaing	
Candidatures des docteurs 2021	Du 14 au 28 mars 2022
Pré-sélection ED	Du 29 mars au 8 avril 2022
Pré-sélection jury	Du 11 au 26 avril 2022
Audition	10 mai 2022 matin



Référentiel

Délégation de signature

Evènements **10 mai 2022, à partir de 15h**

⇒ **Cérémonie de Remise des diplômes et prix de thèse**

⇒ **Prix de thèse**

Calendrier Prix Cassaing	
Candidatures des docteurs 2021	Du 14 au 28 mars 2022
Pré-sélection ED	Du 29 mars au 8 avril 2022
Pré-sélection jury	Du 11 au 26 avril 2022
Audition	10 mai 2022 matin

Elections des représentants des doctorants dans les conseils d'ED



□ ADUM

Actuellement en cours d'implémentation pour, à termes, permettre :

- La publication des sujets de thèse
- La gestion des candidatures en thèse
- La gestion intégrale des parcours doctoraux :
 - *Dématérialisation totale des processus d'inscription et soutenance*
 - *Gestion des CSI*
 - *Publication et gestion de l'offre de formation (+ portfolio)*
 - *Indicateurs, enquêtes et suivi du devenir des docteurs*

En service

- ⇒ Au printemps sur les volets publications des sujets et candidatures en thèse
- ⇒ A compter de la prochaine rentrée sur les volets inscriptions, soutenances et formation



❑ **Formation à l'encadrement doctoral :**

- Report au 19 – 20 avril